

MAIRIE D'AUTHEUIL-AUTHOUILLET
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 JUIN 2018
—◆—
COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-huit,
Le dix-huit juin à 20 heures 00,
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur GLOTON Louis, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames LEMARCHAND Françoise, JOURDAN Evangéline, BUSSI Isabelle, MAHEUX Jeannine, Messieurs GLOTON Louis, NOËL Denis, POULIN Etienne, CHARPENTIER Raynald, LEPRINCE Patrick

Etaient absents excusés : Monsieur PAUL Olivier, ROUSSEL Franck, CRÉPEAU Serge et Madame TOURSEL Carole

Madame JOURDAN Evangeline a été élue secrétaire de séance,

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE 2018-2019 *Délib. N°19-2018*

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de ne pas augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2018/2019 et rappelle comme suit les tarifs des repas du restaurant scolaire

- Tarif M (Maternelle petite et moyenne sections) : 3,12 €
- Tarif A : 3,18 €
- Tarif B : 3,75 €
- Tarif C : 4,25 €

Adopté à l'unanimité

TRAVAUX RD316 -ROUTE DE GAILLON-AUTORISATION DE SIGNATURE *Délib. N°20-2018*

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre des travaux prévus au budget primitif 2018, il a été prévu la réalisation d'un aménagement de sécurité de la route RD316, Route de Gaillon afin de ralentir la vitesse et sécuriser les entrées des propriétaires.

Monsieur le Maire informe avoir reçu un devis estimatif pour l'ensemble des travaux avec maîtrise d'œuvre inclus, par le Département de l'Eure - Ingénierie 27, pour un montant total de 202 235,00 € HT, 242 682,00 TTC à charge de la commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré autorise le Maire à signer la convention avec le Département de l'Eure - Ingénierie 27 concernant l'appel d'offre à maîtrise d'œuvre, les devis d'exécution de travaux et toutes les pièces se rapportant au dossier après consultation avec la commission d'appel d'offre et à solliciter les subventions éligibles notamment une demande de subvention au titre de l'assainissement en traverse au Conseil Départemental de l'Eure et une demande de subvention au titre des amendes de Police.

Adopté à l'unanimité

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE MISSIONS TEMPORAIRES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIAL DE L'EUROPE POUR LA MISE À DISPOSITION D'AGENT *Délib. N°21-2018*

Exposé des motifs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 (alinéa 6 de la loi n° 84-53) et par convention.

En outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

Pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service des missions temporaires du CDG27 et il présente la convention type à partir de laquelle les demandes de mise à disposition de personnel à titre onéreux pourront être adressées au Cdg27.

Décide

Sur quoi statuant,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, ÉMET UN AVIS FAVORABLE de principe pour le recours au service de remplacement proposé par le Cdg27,

APPROUVE le projet de convention afférent, tel que présenté par Monsieur le Maire, et éventuellement, toute nouvelle convention émanant du Cdg27,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Europe, et éventuellement toute nouvelle convention émane du CDG27

DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises, à dispositions de personnel par le Cdg27, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

Informations :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont bien reçu le compte rendu du SIEGE envoyé par mai. Il précise qu'il est judicieux de d'envisager un maximum de travaux sur la commune avant l'abolition des aides majorées par le SIEGE sur les réseaux électriques vieillissants en fils nus. La commune a déjà réalisé ces dernières années beaucoup de travaux dans ce sens mais il reste plusieurs rues où il sera très important de réaliser les travaux.

Monsieur le Maire fait le point sur le PLUi en cours (plan local d'urbanisme intercommunal): Lors de la création de la CCEMS, Autheuil-Authouillet était classé pôle secondaire et lors de l'élaboration de notre PLU nous avons demandé le classement en village. Au constat que nous n'avions plus de terrain à classer en zone industrielle, aujourd'hui ce classement est utilisé pour bloquer la possibilité de développement du commerce. Alors que les études faites par AID bureau d'étude mandaté par la CCEMS et un financeur privé montrent bien que c'est au centre bourg d'Autheuil-Authouillet qu'il est le plus judicieux d'implanter un commerce d'alimentation dans le secteur SUD du territoire. (Clientèle locale, et flux)

Le Maire propose de présenter et de défendre les propositions suivantes :

La création d'une surface commerciale alimentaire

Une surface de vente de 500 m²

D'autoriser l'implantation d'une station à carburants

De classer 4000 à 5000 m² de terrain pour recevoir le dit commerce

De rejeter l'idée d'acheter le commerce actuelle qui ne répondra jamais aux besoins d'aujourd'hui

De confirmer que la construction des bâtiments commerciaux devra être de qualité.

(Norme RT2012 + les prescriptions PLUI)

De défendre le projet d'Autheuil-Authouillet qui serait financé par des investisseurs privés et non pas avec des fonds publics.

Le Conseil Municipal dans sa totalité des présents demande au Maire de poursuivre ses démarches afin d'obtenir le reclassement en Pôle Secondaire de la commune d'Autheuil-Authouillet.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'évolution du dossier suite à la prolifération de mouches au niveau de l'entreprise avicole rue de la Boulaye. Il explique avoir eu au téléphone la sous-préfète ce jour, suite à l'arrêté préfectoral l'entreprise doit de vider les 400 000 poules des bâtiments avant le 30 juin 2018. L'infestation doit donc se terminer progressivement (la durée de vie d'une mouche est de 3 semaines environ). La difficulté, c'est qu'il existe des traitements contre les mouches adultes mais pour des espaces clos. Ils sont inutiles dès lors que les mouches se sont répandues à l'extérieur. En revanche, une demande de dédommagement amiable ou judiciaire (procédure civile en référé) peut être engagée auprès de la société Liot, avec une quasi assurance de succès. Un arrêté sera pris dans ce sens, la sous-préfète doit nous envoyer un model afin d'en assurer sa conformité.

Monsieur le Maire explique avoir reçu une demande de stage en mairie par une femme motivée dans le but d'intégrer par la suite le service de missions temporaires du CDG27. Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil donne son accord.

Monsieur la Maire fait le point sur les nombreux panneaux abimés et de moins en moins lisibles tels que « La Vallée », « Le Bécherel »... il informe qu'il est en train de monter un dossier afin de procéder à leur changement.

Monsieur le Maire demande s'il est judicieux de faire les travaux d'étanchéité extérieurs du local commercial au 41 rue Yves Montand afin de le relouer. Après concertation il est décidé de demander une réactualisation du devis à l'artisan.

Monsieur le Maire informe de l'absence pour congé de maladie d'un agent communal et de l'embauche d'un remplaçant pour la saison estival. L'agent a déjà travaillé pour la commune l'été 2016.

Monsieur le Maire fait part des derniers remerciements reçus suite aux subventions communales versées.

Questions diverses :

Monsieur Noel informe que le conseil d'école aura lieu demain mardi 19 juin et que la kermesse s'est déroulée avec succès.

Madame Bussi demande si lors des examens de baccalauréat les transports scolaires pourraient être modifiés afin que les enfants arrivent à l'heure aux examens. Les bus scolaires pourraient ainsi passer plus tôt et ne pas tourner à vide ces jours-là.

Monsieur Poulin fait le point sur l'avancée des travaux du pont de la Fortelle, le planning prévu est tenu :

- Ouverture du chantier le 14 mai

- Réalisation des 8 micropieux du 14 au 22 mai

- Démolition du pont du 7 au 13 juin avec 1/2 journée d'arrêt dû aux fortes pluies

- Réalisation des culées à partir du 14 juin

- Pose du tablier le 29 juin
Le bilan à ce jour est positif.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 21 h 30